



CENTRE HOSPITALIER DE VICHY

Le Centre Hospitalier de VICHY

RECRUTE

**PSYCHOLOGUE (H/F)
CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE
SECTEUR VICHY-ouest**

Pôle : Psychiatrie

1 POSTE EN CDI, MUTATION, DETACHEMENT à 50%
à compter du 1^{er} juin 2023

Renseignements à prendre auprès de :

Madame Virginie FERRAND

F. F Cadre Supérieur de Santé du Pôle de Psychiatrie

Centre hospitalier de vichy

☎ : 04 70 97 29 91

virginie.ferrand@ch-vichy.fr

Candidatures à :

Centre Hospitalier de Vichy

Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales

BP. 2757

03207 VICHY CEDEX

Mail : francoise.peronneau@ch-vichy.fr

FICHE DE POSTE ANNEXEE :

REFERENCE INFORMATIQUE N° : PCMPVO_PSYC_001

Documents à transmettre :

L'envoi d'un CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

Copie carte d'identité

<https://www.ch-vichy.fr/>



CENTRE HOSPITALIER DE VICHY

FICHE DE POSTE

PSYCHOLOGUE CLINICIEN

**CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE
SECTEUR VICHY OUEST**



Année 2023

CENTRE HOSPITALIER JACQUES LACARIN
Service Formation - GPMC

FICHE DE POSTE

Référence informatique n° : PCMPVO_PSYC_001

Intitulé : **Psychologue clinicien CMP VO**
Métier : **Psychologue**
Affectation : **CMP VO**
Pôle : **Psychiatrie**

Diplôme ou niveau requis

DESS ou MASTER 2 de PSYCHOLOGIE

Positionnement dans l'organigramme

Autorités hiérarchiques :

N+1 : Directrice des Ressources Humaines

N+2 : Directeur d'établissement

Liaisons fonctionnelles :

Médecin responsable de l'UF

Cadre de santé de l'UF

Médecin chef de Pôle

Cadre supérieur de santé du Pôle

Directeur des Soins du Centre Hospitalier

Techniques utilisées

- Entretiens
- Psychothérapies
- Analyse de pratiques professionnelles

Conditions d'exercices et particularités du poste

Psychologue à 1 ETP :

Conditions d'exercice définies dans *le Décret n°91- 129 du 31 janvier 1991* modifié, portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière.

L'exercice du psychologue s'inscrit dans le cadre du projet de Pôle, dans les projets définis dans le contrat de Pôle, dans le projet de Service et le projet de l'UF sur lesquelles il intervient, en fonction de sa qualification et du Code de déontologie de la société française de psychologie.

Le psychologue intervient sous la responsabilité du médecin en charge de l'UF, que le patient soit reçu ou non par un psychiatre du service.

Les missions du psychologue incluent la prise en charge des patients et un travail institutionnel avec les équipes pluridisciplinaires, dans le respect de la déontologie hospitalière et la dynamique institutionnelle.

Présentation

Mission du service :

Il s'agit essentiellement d'une mission d'évaluation et orientation.

Localisation :

Le Centre Médico-Psychologique de Vichy-Ouest à Vichy : Site Canguilhem, 4 impasse Victoria.

Horaires d'ouverture de la structure :
De 9 h à 17 h, du lundi au vendredi.

Constitution de l'équipe :

Médecin psychiatre : ETP
Médecin responsable de l'UF : 0,8 ETP
Psychologues : 1,3 ETP
Assistante sociale : 0,5 ETP
Cadre de santé : 0,30 ETP
Infirmières : 7 ETP
Secrétaires : 2 ETP

Présentation du CMP VO

Localisation :

Le CMP-VO est organisé en 2 centres distincts :

- à Vichy : Site Canguilhem, 4 impasse Victoria. Tél 04 70 97 33 99.
- A Gannat : 1 rue du stade. Tél 04 70 90 81 84.

Constitution de l'équipe :

3 Psychiatres : Consultations sur rendez-vous
3 Psychologues : Consultations sur rendez-vous
1 Assistant social : Sur rendez-vous
1 Cadre de santé
7 Infirmiers
3 Secrétaires

Mission du service

Le CMP, pivot du dispositif de soins en psychiatrie, a pour mission de prendre en charge toute personne en état de souffrance psychique, au plus près de son lieu de vie et pour objectif de maintenir ou de réinsérer le patient dans son environnement, son entourage familial, social ou professionnel.

Il a un rôle de prévention, de traitement et de suivi de la population du secteur géographique Vichy-Ouest.

Missions principales du psychologue au sein du CMP VO

Les CMP sont des unités d'accueil et de coordination en milieu ouvert qui organisent des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires ainsi que des interventions à domicile. Le 1er contact est assuré par un infirmier qualifié. À l'issue de cet entretien, et selon les besoins de l'utilisateur, il sera orienté(e) vers le ou les professionnels compétents. Lieu de soins de proximité, accessible à tous dès 18 ans, les consultations en CMP sont gratuites, elles sont entièrement financées par la sécurité sociale

Mission du service :

- L'accueil de toute personne en état de souffrance psychique
 - Bilan et évaluation psychiatrique, psychologique et sociale.
 - Proposition thérapeutique, suivi psychiatrique et/ou psychologique.
 - Interventions infirmières au domicile et/ou en institution.
 - Travail de liaison avec les différents partenaires médico-sociaux
-
- Prise en charge individuelle ou collective des patients de la file active du CMP
 - Recueil et analyse des besoins et/ou demande d'intervention
 - Conduite d'entretiens individuels et collectifs (groupe de parole, soutien psychologique)
 - Pratique de psychothérapies individuelles
 - Réalisations de bilans psychologique
 - Participation aux synthèses pluridisciplinaires concernant les patients
 - Participation à la tenue du dossier-patient dans le respect de la confidentialité de la relation singulière qui existe entre le patient et le soignant
 - Participation à des groupes de travail, de réflexion, de formation, avec les soignants et les partenaires sociaux
 - Analyse des situations cliniques et/ou institutionnelles
 - Mise à jour du dossier informatisé patient
 - Cotation de son activité dans le PMSI
 - Implication dans les entretiens annuels d'évaluation

Missions ponctuelles du psychologue

- Recherche en psychologie, enseignement et formation (publication, travaux personnels et/ ou collectifs)
- Encadrement et tutorat des stagiaires psychologues

Compétences et profil requis

Savoir faire

- Contribuer au diagnostic clinique et à la prise en charge pluridisciplinaire
- Adapter sa pratique professionnelle aux situations rencontrées
- Maitriser les psychothérapies brèves
- Connaitre les prises en charge du psychotrauma (EMDR, ICV...)
- Formaliser et transmettre son savoir professionnel
- Maitriser l'outil informatique et le codage PMSI
- Appliquer les protocoles et procédures institutionnelles

Savoir être

- Autonomie d'exercice et choix des modes d'intervention
- Actualisation permanente des connaissances
- Travail en équipe pluridisciplinaire

Connaissances

- Compétences en psychologie cliniques et psychopathologie de l'adulte
- Connaissances en psychotraumatologie
- Psychothérapies brèves
- Expérience antérieure souhaitée en dans la pratique de psychothérapies brèves
- Analyse de pratiques professionnelles

